

L'Égalité Femmes – Hommes Au Travail Résultats de l'Index Parera

L'index de l'égalité a été mis en place par le Ministère du Travail afin de mesurer l'écart de rémunération **entre les femmes et les hommes** au sein des entreprises. Cette obligation pour les entreprises de plus de 50 salariés au 1^{er} mars 2020, met en évidence des points de progression. Cet outil, réparti en plusieurs indicateurs, distribue des points ! Plus la note obtenue dépasse les 75 points, plus l'entreprise favorise l'égalité !

Voyons combien de points* PARERA a obtenu... 

N°1

ECART DES REMUNÉRATIONS ENTRE LES ♀ ET LES ♂

Il s'agit de la moyenne des rémunérations des femmes et des hommes selon 4 tranches d'âge et par catégories socio-professionnelles.

Note
Obtenue :
39 / 40

N°2

ECART DU TAUX D'AUGMENTATION ENTRE LES ♀ ET LES ♂

Il s'agit du pourcentage des salariés qui ont été augmentés parmi les hommes et les femmes par catégories socio-professionnelles.

Note
Obtenue :
20 / 20

N°3

ECART DU TAUX DE PROMOTION ENTRE LES ♀ ET LES ♂

Il s'agit du pourcentage de femmes et d'hommes promus (niveau supérieur, évolution de coefficient hiérarchique ou d'un poste supérieur)

Note
Obtenue :
15 / 15

N°4

AUGMENTATION SUITE A UN RETOUR DE CONGÉ MATERNITÉ

Il s'agit du pourcentage de salariés qui, après leur retour de congé maternité, ont été augmentés.

Note
Obtenue :
15 / 15

N°5

ECART PARMIS LES 10 PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS

Cet indicateur permet d'identifier la parité entre les 10 plus hautes rémunérations.

Note
Obtenue :
10 / 10



Le total obtenu par PARERA est de **99 / 100**